



**PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Lundi 15 mai 2010 à 20h00

- Présents :**
- M. Jean-Pierre Waefler, Président
 - Mme Dominique Bernardet, Annick Deshayes, Béatrice Hirsch, Christine Tomassi, Conseillères municipales
 - MM. Olivier Bahon, Jean Berthet, Marc Botbol, Alexandre De Montmollin, Alain Forestier, Jean-Louis Kaiser, Guy Lavorel, Joseph Menu, Christian Pittet, Christian Salzmann, Marc Truan, Conseillers municipaux

 - MM. Jacques Magnenat, Maire
Yves Meynard, Adjoint
Paul Buclin, Adjoint
Olivier Niederhauser, Secrétaire général
- Excusé :**
- M. Dominique Kroug, Conseillers municipaux

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 avril 2010.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications de la Mairie.
4. Election du Bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2010 au 31 mai 2011.
5. Approbation des comptes 2009 :
 - 5.1 Rapport de la commission des finances du 26 avril 2010.
 - 5.2 Rapport de la fiduciaire
 - 5.3 Approbation du compte rendu administratif et financier pour 2010.
 - 5.4 Vote des délibérations approuvant les comptes 2009.
6. Projets de délibération :
 - 6.1 Vote d'un crédit destiné à financer les travaux de réfection du collecteur du ch. E.-Dusonchet / Nant-de-Sac
 - Rapport de la commission des travaux du 5 mai 2010
 - Vote de la délibération
 - 6.2 Vote d'un crédit d'étude destiné à la construction de 3 immeubles de logements au lieu-dit « Les Saussac ».
7. Proposition de motion des groupes libéral et démocrate-chrétien : « Pour que les partis politiques aient un espace d'information dans la gazette communale ».
8. Plan de circulation communal à l'essai :
 - Rapports de majorité et de minorité de la commission urbanisme et environnement.

- Vote intermédiaire concernant la ou les suite(s) à donner au plan de circulation communal à l'essai.

9. Propositions individuelles et questions.

M. Waefler, Président, ouvre la séance à 20h00 et donne lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 avril 2010

Il n'y a aucune remarque, le procès-verbal de la séance précédente est accepté à l'unanimité.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

2.1. Démission de M. Alexandre De Montmollin

M. Waefler annonce qu'il a reçu une lettre de démission de Monsieur Alexandre De Montmollin et lui passe la parole. Ce dernier relève qu'il est entré au Conseil municipal en 2006 et qu'il a eu beaucoup de plaisir à participer à tous les travaux de la commune. Son emploi du temps actuel, tant par son activité professionnelle qu'au niveau familial, ne lui permet plus d'assurer son mandat d'une manière optimale, c'est pourquoi il a pris la décision, non sans difficulté, de démissionner pour le 31.05.2010. Monsieur Jean-Jacques Duquesne prendra sa succession.

M. Waefler le remercie pour tout le travail qu'il a fourni durant ces quatre années et demande des applaudissements aux membres du conseil.

M. Waefler informe par ailleurs qu'il a représenté la Commune à la cérémonie organisée par la Communauté arménienne pour le 95^{ème} anniversaire du génocide arménien ; il transmet les meilleurs messages de cette communauté et ses remerciements pour le bon accueil que Troinex lui réserve toujours.

3. Communications de la Mairie

3.1 Communications de M. Jacques Magnenat, Maire :

3.1.1. Récupération des ampoules économiques et des tubes fluorescents :
Pour faire suite à une question de M. Berthet, M. Magnenat informe que la récupération de ces matériaux, considérés comme déchets spéciaux, peut se faire dans tous les points de vente (tenus de les récupérer gratuitement), dans un des trois ESREC ou directement au quai de chargement de la Jonction. En effet, l'OREA (ordonnance sur la reprise, la restitution et l'élimination des appareils électriques et électroniques) prescrit que les sources lumineuses doivent être éliminées séparément en raison des polluants qu'elles contiennent.

3.1.2. Mesures diverses de circulation

Chemin de la Grand-Cour

M. le Maire a demandé à la Direction générale de la mobilité (DGM) d'envisager la mise en sens unique du chemin de la Grand-Cour, dans le sens de la descente. En effet, ce chemin est de plus en plus fréquenté par des piétons qui se rendent à la Poste, au Salon de coiffure ou à la Bibliothèque et le « goulet » situé à la hauteur de l'ancienne mairie est assez dangereux ; il n'y a heureusement pas eu d'accident jusqu'à ce jour, mais la Mairie ne veut pas attendre un problème grave avant de prendre des mesures. Le collaborateur de la DGM qui est venu sur place a estimé que cette demande était justifiée et une enquête publique va être ouverte très prochainement. Nous informerons bien sûr les habitants de la Grand-Cour de ce projet. Nous avons également demandé que la place de parc, celle en long, devant la

poste devienne une place « handicapé ».

Carrefour Route de Moillebin/Route de Troinex

La demande concernant l'amélioration du carrefour route de Moillebin/route de Troinex, où le passage piéton est légèrement masqué, un feu clignotant « Attention Piéton » après le cimetière, sera mis en place ainsi que quelques marquages supplémentaires.

Mme Bernardet aimerait savoir si la pose d'un miroir pour les piétons, comme elle l'avait suggéré, a été demandée à la DGM. M. Magnenat répond par l'affirmative, mais cette proposition n'a pas été retenue, car jugée peu efficace et surtout dangereuse. Un marquage au sol sera effectué afin que les voitures prennent un virage plus large et ainsi que la sécurité soit améliorée. Il sera également mis en place, à hauteur du cimetière, un signal clignotant « Attention passage piéton ».

Chemin Dottrens - Accès à la piste Bicross et Agorespace

Un passage piéton sera créé à la hauteur du petit chemin pour que les enfants puissent traverser d'une manière sécurisée.

Chemin Emile-Dusonchet

La mise en place d'une « Zone 20 km/h » a été demandée sur ce chemin afin de ralentir la circulation devant l'école.

3.1.3. Utilisation des armoiries communales lors des scrutins municipaux

En vue des élections communales 2011, la Chancellerie rappelle à tous les groupes politiques que conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982 (A 5 05, en abrégé : LEDP), article 31, alinéa 3, « l'utilisation des armoiries publiques est interdite, sauf pour les affiches officielles ». Les contrevenants s'exposent à des sanctions pénales. Merci de prendre bonne note de ce qui précède.

3.1.4. La lettre de la Constituante

Les Conseillers ont trouvé sur leur place les numéros 1 et 2 de la « Lettre de la Constituante », feuilles d'information de l'Assemblée Constituante destinées à informer le public sur l'avancement des travaux consacrés à la rédaction d'une nouvelle Constitution genevoise.

3.1.5. Nouveau règlement et tarif de location des salles

En vue de l'ouverture de la nouvelle salle communale, la Mairie a établi un règlement de location d'utilisation des salles ainsi qu'un nouveau tarif. Ces documents sont destinés à préciser les conditions de location de l'ensemble de nos salles, mais bien sûr en particulier de la nouvelle salle communale et du nouveau restaurant scolaire, qui seront probablement très demandés. Ce règlement et ce tarif s'inspirent largement de ce qui est pratiqué dans d'autres communes et ils seront envoyés aux Conseillers municipaux pour information. Ils seront également mis en ligne prochainement sur le site Internet de la commune.

3.2 Communications de M. Paul Buclin, Adjoint :

3.2.1 Aide d'urgence à l'école genevoise / Haïti

Suite au terrible séisme qui a frappé l'île d'Haïti, la Mairie a fait un don d'urgence de Fr. 1000.- à l'Association L'Avenir qui soutient l'école genevoise en Haïti. M. Buclin fait circuler un dossier et des photos qui illustrent la situation sur place à fin mars et ne manquera pas de tenir informés les Conseillers municipaux de l'évolution de ce projet.

3.2.2 Projets d'EMS de Drize

Le Conseil de fondation s'est réuni récemment à Bardonnex et a, notamment, adopté les comptes 2009 qui seront soumis au Conseil municipal au mois de juin.

La construction avance normalement et une annonce en vue de l'engagement d'un/e directeur/trice pour cet EMS a été publiée.

3.2.3 20 ans de la bibliothèque et Marché campagnard du 8 mai 2010

Ces deux manifestations ont rencontré un beau succès. Un grand remerciement est adressé à tous les Conseillers municipaux qui ont apporté leur aide.

La recette du Marché campagnard a été de Fr. 708.- et cette somme sera versée à l'ONG « HOPE », organisation qui œuvre à Madagascar, notamment en faveur des orphelins, des jeunes très défavorisés et des mères abandonnées. C'est également en faveur de cette association qu'a eu lieu la vente, de livres d'occasions, organisée par la bibliothèque ce même jour.

3.2.4 Divers

M. Buclin rappelle aux conseillers/ères municipaux qui souhaiteraient s'inscrire à la sortie des Aînés que celle-ci aura lieu le 9 juin 2010.

Il est par ailleurs demandé aux conseillers municipaux que les remarques éventuelles concernant le projet de règlement du « Mérite troinésien » soient envoyées rapidement à Mme Schupbach.

4. Election du Bureau du Conseil municipal pour la période du 1er juin 2010 au 31 mai 2011

Selon le principe du tournus habituel, sont élus par acclamation :

Président : M. Christian Pittet
Vice-Présidente : Mme Béatrice Hirsch
Secrétaire : M. Stéphane Riem
Vice-Secrétaire : M. Olivier Niederhauser

5. Approbation des comptes 2009

5.1 Rapport de la commission des finances du 26 avril 2010

Mme Tomassi donne lecture de son rapport (Annexe 1) qui n'appelle aucun commentaire.

5.2 Rapport de la fiduciaire

Monsieur Le Président donne lecture du rapport (Annexe 2) qui n'appelle aucun commentaire.

5.3 Approbation du compte rendu administratif et financier pour 2010

Le compte-rendu est accepté sans remarque.

5.4 Vote des délibérations approuvant les comptes 2009

Monsieur Le Président met au vote les délibérations suivantes, qui sont approuvées à l'unanimité :

D 37 – APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, DU COMPTE D'INVESTISSEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2009

Vu les articles 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le compte administratif pour l'exercice 2009 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

Vu le compte-rendu financier pour l'exercice 2009 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le département,

Vu le rapport de la commission des finances du 26 avril 2010,

Sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Décide à l'unanimité (15 voix)

1. d'approuver le compte-rendu financier de l'exercice 2009.
2. d'approuver le compte de fonctionnement 2009 pour un montant de Fr. 8'163'077.14 aux charges et de Fr. 9'373'356.93 aux revenus, l'excédent de recettes s'élevant à Fr. 1'210'279.79.
3. d'approuver le compte d'investissement 2009 pour un montant de Fr. 7'743'339.10 aux dépenses et de Fr. 63'637.93 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. 7'679'701.75.
4. d'approuver le financement des investissements nets de Fr. 7'679'701.75 par l'autofinancement à raison de Fr. 7'679'701.75 au moyen de la somme de Fr. 1'443'816.- représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à Fr. 1'210'279.79.

L'insuffisance de financement s'élève à Fr. 5'025'605.96.

5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette de Fr. 1'210'279.79 représentant l'excédent de recettes du compte de fonctionnement.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2009 totalisant à l'actif un montant de Fr. 67'270'896.04 qui se compose de :

- Patrimoine financier natures de 10 à 13)	Fr. 46'504'559.49
- Patrimoine administratif (natures 14 à 15)	Fr. <u>20'766'336.55</u>
Total de l'actif	Fr. 67'270'896.04

Et au passif un montant de Fr. 67'270'896.04 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	Fr. 514'060.00
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	Fr. 25'630'198.30
- Provisions (nature 24)	Fr. 4'440'375.00
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	Fr. 7'310'827.07
- Fortune nette (nature 29)	Fr. <u>29'375'435.67</u>
Total du passif	Fr. 67'270'896.04

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent à Fr. 0.- au 31.12.2009

**D 38 - APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES
ET LES MOYENS DE LES COUVRIR POUR 2009**

Vu les articles 30, al. 1, lettre d) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le rapport de la commission des finances du 26 avril 2010,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide à l'unanimité (15 voix)

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2009 figurant sur la liste annexée, pour un montant total de **Fr. 761'622.10.**

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

6. Projets de délibération

6.1 Vote d'un crédit destiné à financer les travaux de réfection du collecteur du ch. E.-Dusonchet / Nant de Sac

Rapport de la commission des travaux du 5 mai 2010

Mme Bernardet donne lecture de ce rapport (Annexe 3) qui n'appelle aucune remarque.

D 39 – VOTE D'UN CREDIT DESTINE AUX TRAVAUX DE REFECTION DU COLLECTEUR DU CH. E.-DUSONCHET/NANT DE SAC

Vu les articles 30, alinéa 1, lettre d), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'analyse des offres et l'estimation des coûts du bureau d'ingénieurs civils B. Ott et C. Uldry,

Vu le rapport de la commission des travaux publics et bâtiments du 5 mai 2010,

Sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide à l'unanimité (15 voix)

1. *d'approuver les travaux de réfection (chemisage) du collecteur situé entre le ch. E.-Dusonchet et le Nant de Sac.*

2. *d'ouvrir un crédit de Fr. 190'000.- destiné à financer le coût de ces travaux, dont à déduire une éventuelle participation du compte « taxe d'écoulement ». Le solde sera prélevé sur un des comptes de liquidités de la Commune.*

3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la Commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.*

4. *d'amortir la dépense nette prévue de Fr. 190'000.-, moins la participation éventuelle du compte « Taxe d'écoulement », au moyen de 15 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de la Commune de Troinex, sous la rubrique 71.331 « Protection des eaux – Amortissement du patrimoine administratif », de 2011 à 2026.*

6.2 Vote d'un crédit d'étude destiné à la construction de 3 immeubles de logement au lieu-dit « Les Saussac »

M. Magnenat donne lecture aux conseillers municipaux de l'exposé des motifs (annexe 4).

M. Waefler donne la parole à M. Truan qui désire exprimer la position du groupe libéral qui a décidé ce soir, non pas de dire NON à un projet de logement, mais NON à un projet que nous considérons peu adapté à l'environnement.

M. Berthet, du groupe socialiste, estime que c'est un beau projet de qualité, réalisé et soutenu par des professionnels. Il estime que ce type d'architecture contemporaine s'adaptera très bien. De plus, au nom des personnes qui cherchent un logement, ce projet se doit d'être accepté. M. Berthet questionne la Mairie au sujet des critères d'attribution de ces futurs logements.

M. Forestier aimerait apporter un élément pour tempérer l'enthousiasme de M. Berthet et informe, qu'en qualité de membre du jury, le choix s'est fait plutôt par élimination et non parce que ce projet relevait d'une « révélation » pour les membres du jury, y compris l'ensemble des professionnels. Ce projet n'a pas fait l'unanimité au 1^{er} tour et M. Forestier trouve dommage que

la commune se voie en quelque sorte imposer ce projet. Il estime qu'il ne s'agit pas d'un bon choix et qu'il aurait été souhaitable de refaire un concours en cadrant les critères du programme. Il ne s'oppose donc pas à des logements mais pas n'importe lesquels.

M. Berthet rappelle le besoin urgent en logements et demande à la Mairie quelles seront les conditions d'attribution.

M. Magnenat répond à M. Berthet qu'avant de pouvoir fixer des critères d'attribution de logements, il faut savoir si le projet va se concrétiser. Si le vote de ce soir est favorable au projet, la Mairie étudiera cette question.

M. Lavorel relève également que le choix du jury a été limité, mais il estime que c'est un excellent projet qui se laisse découvrir. Les architectes ont pu exprimer les qualités de ce type de construction, en fournissant aux Conseillers municipaux des vues supplémentaires.

M. Meynard rappelle que la commune est soumise à la loi sur les marchés publics et ainsi donc aux concours et qu'elle a fait d'excellentes expériences dans les projets réalisés à ce jour. Il soulève que c'est le seul concours qui a été discuté après les résultats du jury. Cependant, il reconnaît, en tant que suppléant du jury, que ce concours était limité tant par le nombre que par la qualité des projets. Il est vrai que les premières discussions qui ont eu lieu au sujet du projet retenu concernaient les façades et selon M. Meynard, ces bâtiments seront esthétiques à la seule condition que les façades soient vraiment étudiées et affinées. L'architecte est largement informé et des discussions avec ce dernier et en commission seront nécessaires. Si ce soir, le projet est accepté, il retournera en commission pour être travaillé, notamment au niveau des façades.

M. Menu, en tant que participant au concours, désire rappeler que si ce projet n'est pas accepté ce soir, il n'est pas garanti que le prochain concours sera forcément mieux. En effet, le PLQ étant assez contraignant, on retrouvera les mêmes difficultés à intégrer des immeubles sur cet espace.

M. Forestier rappelle qu'en tant que membre du jury, il a tenu à laisser la possibilité que ce projet soit soumis au vote du Conseil municipal en ne s'y opposant pas lors du concours. Il fait également part des risques de référendum qui pourrait retarder la réalisation de ce projet, il lui paraît donc plus judicieux de repartir avec un nouveau concours. Dire « OUI » ce soir, c'est peut-être dire non à une réalisation proche et dire « NON », c'est se donner la chance de faire mieux et finalement peut-être plus rapidement et dans l'esprit architectural de Troinex.

M. Kaiser estime qu'il faut avoir le courage de ses convictions et qu'un référendum n'est en aucun cas un obstacle. Il fait remarquer que ce risque de référendum ne l'empêchera pas de voter en faveur de ce projet.

M. Waefler met au vote le projet qui est accepté par 9 voix contre 6.

***D 40 – VOTE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT DESTINE AUX FRAIS D'ETUDE DU
PROJET DEFINITIF DE 3 IMMEUBLES DE LOGEMENTS AU LIEU-DIT « LES
SAUSSAC »***

Vu les articles 30, lettre e), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le crédit d'étude de Fr. 410'000.- voté par le Conseil municipal le 23 mars 2009 et destiné à l'organisation d'un concours d'architecture,

Vu le rapport du jury du 16 novembre 2009 recommandant le projet « PARC », du bureau d'architectures Group8, pour la poursuite des études,

Vu l'estimation du montant des honoraires d'architectes, ingénieurs et autres spécialistes établi par le bureau Group 8

Sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL**Décide par 9 OUI et 6 NON**

1. *D'approuver l'étude, par le bureau d'architectes Group8, du projet définitif, jusqu'à la phase « appel d'offre », de 3 immeubles de logements sur la parcelle no 10'887 située au lieu-dit « Les Saussac ».*
2. *D'ouvrir un crédit d'engagement de Fr. 1'705'000.- destiné à couvrir les frais et honoraires d'architectes des autres mandataires, ainsi que les autres frais et taxes, à prélever sur un des comptes de liquidités de la Commune de Troinex.*
3. *De comptabiliser la dépense prévue à l'actif du bilan de la Commune de Troinex, dans le patrimoine financier.*
4. *De fixer les modalités d'amortissement éventuel de la dépense nette prévue de Fr. 1'705'000.- au moment où le crédit d'engagement destiné à financer les travaux de construction sera voté.*
5. *En cas de non-réalisation du projet, une nouvelle délibération fixera les modalités d'amortissement de ce crédit.*

7. Proposition de motion des groupes libéral et démocrate-chrétien : pour que les partis politiques aient un espace d'information dans la gazette communale

Mme Hirsch donne lecture de la motion des groupes Libéral et Démocrate Chrétien (annexe 5).

Mme Hirsch informe qu'à l'instar d'autres communes comme Carouge, Versoix et Vernier, une page est réservée dans le journal local, soit à des discussions politiques sur des sujets d'importance pour les partis, soit à des simples informations. Elle propose au Conseil municipal de renvoyer cette motion en commission de communication et information, afin d'étudier ce qui se fait ailleurs et de décider du contenu dans cet espace.

M. Kaiser s'interroge si les amis libéraux et démocrates chrétiens se sont laissés guider par les élections prochaines et estime que c'est une manière indirecte de trouver une caisse de résonance dans le journal communal qui se veut apolitique. Selon lui, le journal communal se doit de rester informatif aux Troinésiens. Il considère également que cette motion n'est pas suffisamment clairement libellée.

Mme Bernardet informe que cette motion est née d'une discussion avec Mme Hirsch, suite aux dernières élections cantonales, où huit personnes de Troinex se sont présentées et auraient voulu pouvoir transmettre aux habitants la vie politique qui existe dans notre commune. Elle précise que le parti libéral a déjà son journal et qu'il n'attend pas sur le Troinex.ch pour communiquer.

M. Forestier remercie M. Kaiser pour son intervention et constate effectivement que la formulation de cette motion doit être retravaillée en commission.

Mme Hirsch relève que la formulation était volontairement ouverte pour laisser une marge de manœuvre à la commission.

M. Berthet estime qu'il est important de donner la possibilité aux groupes de s'exprimer le plus largement possible

M. Waefler met au vote le renvoi de cette motion en commission qui est accepté par 13 voix contre 2.

8. Plan de circulation communal à l'essai**Rapports de majorité et de minorité de la commission urbanisme et environnement**

Mme Deshayes donne lecture du rapport de majorité et M. Berthet du rapport de minorité (annexes 6 et 7).

M. Bahon estime que le point 2 doit se faire l'objet de deux votes distincts, à savoir :

- 1) Demander à la DGM la réouverture des ch. Saussac et Roday en créant une zone de rencontre
- 2) Etudier la mise en place de bornes amovibles

Il exprime son opposition à la mise en place de bornes amovibles. Suite à un avis juridique demandé par la Mairie, il en ressort que tous les habitants ne peuvent pas obtenir légalement une télécommande, seulement une minorité qui sont les ayants-droits. Sur cette base, seulement 10 à 15% des Troinésiens auraient l'accès. De plus, les bornes n'empêcheraient pas le passage des motos.

M. Magnenat relève que si les commissaires décident la réouverture des chemins de Saussac et de Roday et que la DGM accepte, il y aura un nouvel arrêté qui sera susceptible de recours pendant 30 jours, ce qui nous amènera à l'été et aucune solution définitive ne sera trouvée.

M. Kaiser fait remarquer que les propositions de vote qui sortent de la commission ne sont pas très claires : pourquoi rouvrir provisoirement ces deux chemins et pour quelle durée ?

M. Forestier répond en tant que Président de cette commission, qu'au fur et à mesure des nombreuses séances, il s'est avéré que les essais proposés pourraient encore apporter d'autres possibilités. Le but final est l'obtention d'une route de contournement par le sud de la commune dont le tracé a été clairement délimité et accepté par les autres communes de Genève Sud, il y a un consensus à ce sujet. Le groupe libéral a pris langue avec ses représentants au Grand Conseil et une motion est sortie du groupe libéral qui demande la même chose. Pour répondre à M. Kaiser, l'étude des bornes ne peut être testée à l'échelle 1/1, elle sera faite sur le papier ; en revanche, durant cette période, un essai complémentaire à l'échelle 1/1 de réouverture de ces deux chemins peut être faites et fournira des indications supplémentaires à la commission. Celle-ci ne veut éliminer aucune solution tant qu'une décision définitive n'est pas prise. Quant à la solution finale, on attend d'arriver au bout du test, d'avoir le bilan mené par l'ingénieur de la circulation avec la DGM pour ensuite faire un choix qui sera soumis, très certainement au début de l'automne, au Conseil municipal.

M. Meynard relève que pour l'application de la mise en place d'un projet définitif, il y aura une concertation avec les communes limitrophes.

M. Menu pense que le but était de réduire le trafic dans le centre du village, ce qui n'a été manifestement pas le cas. Il souhaiterait que la motion du parti démocrate chrétien soit ressortie afin de soumettre le sujet aux Troinésiens et que ceux-ci puissent se prononcer.

M. Berthet relève que la réouverture ne pourrait pas se faire avant le mois de juillet et que la période estivale ne peut pas être une période objective. Il lui semble souhaitable d'attendre le bilan que la DGM demande avant de réouvrir ces chemins. Ce n'est pas un choix politique, l'objectif étant de sécuriser les routes troinésiennes.

M. Lavorel s'exprime sur le choix des bornes : la commission a jusqu'à présent décidé de conserver ces chemins fermés. Ces bornes ont l'avantage de maintenir le trafic de transit à l'extérieur des petits chemins tout en supprimant la coupure du village en deux qui a été ressentie très négativement par certains habitants.

M. Berthet estime que les bornes ne sont pas une solution, mais un moyen pour répondre à la problématique générale. Aussi, il souhaiterait connaître plus clairement qui seront les bénéficiaires des télécommandes de ces bornes.

M. Meynard revient sur la motion proposée par le parti démocrate chrétien de faire un sondage auprès des Troinésiens. Le but est d'être en amont par rapport à la volonté populaire, dans un esprit d'ouverture et pour ne pas se trouver face à des mécontentements. M. Meynard relève que le bilan que fera le bureau d'ingénieurs est purement administratif, car il correspond à la procédure et ce bilan est demandé par la DGM. Au sein de la commission, le bilan est déjà fait, il faut être clair, il y a eu suffisamment de séances, dont deux avec les bureaux Citec et Trafitec qui ont fait le même constat : les routes doivent soit rester toutes fermées, soit toutes ouvertes. On connaît très bien les points noirs d'un « tout fermé », à savoir la route de Troinex et le trafic sur la place du village.

M. Salzmann estime qu'il faut attendre la fin de la période d'essai, effectuer l'étude du système des bornes et de connaître les ayant-droits des télécommandes avant de prendre une décision.

Mme Bernardet veut s'assurer que le fait de voter OUI pour les bornes amovibles ne nous obligent pas pour autant à adopter cette solution.

M. Magnenat répond que si les résultats de l'étude sont positifs et que l'autorisation est accordée, la commune n'aura aucune obligation d'effectuer les travaux et que le Conseil sera bien évidemment encore consulté.

M. Waefler procède aux votes suivants :

- Point 1 du rapport de majorité : Modification en zone de rencontre du Ch. Lullin : **accepté à l'unanimité.**
- Poursuite de l'étude des bornes amovibles : **accepté par 11 OUI, 3 NON et 1 abstention.**
- Réouverture provisoire des chemins de Saussac et de Roday, avec zone de rencontre : **accepté par 13 OUI, 1 NON et 1 abstention.**

9. Propositions individuelles et questions

M. Magnenat revient sur la 1^{ère} communication de Monsieur le Président, concernant la démission de Monsieur De Montmollin et remercie sincèrement ce dernier pour tout le travail qu'il a fourni durant son mandat. M. Magnenat lui propose d'être présent lors du prochain conseil municipal du 14 juin 2010 pour marquer dignement son départ et accueillir son remplaçant.

La parole n'étant plus demandée, M. Waefler lève la séance à 22h00.

Nathalie Nahum, procès-verbaliste

Le Président
M. Jean-Pierre Waefler

Le Vice-secrétaire
M. Olivier Niederhauser

Un conseiller municipal :

Annexe 1 :

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES
Séance du 26 avril 2010

Présents : M. Marc Truan, Président

Mmes Annick Deshayes, Béatrice Hirsch et Christine Tomassi
MM. Alain Forestier, Jean-Louis Kaiser, Dominique Kroug, Guy Lavorel,
Christian Pittet et Jean-Pierre Waeffler, membres de la Commission

Jacques Magnenat, Maire
Paul Buclin et Yves Meynard, Adjoint
Olivier Niederhauser, Secrétaire général
Stéphane Riem, Adjoint administratif

* * * * *

Lors de sa séance du 26 avril dernier, la commission a étudié les comptes 2009 de la Commune.

1) Présentation des comptes

La Mairie répond de manière satisfaisante aux questions posées, notamment quant à l'impact du basculement des immeubles dans le comptes de fonctionnement. La présentation des comptes n'appelle pas d'autres remarques.

2) Compte de fonctionnement

Les membres de la commission examinent les rubriques du compte de fonctionnement ligne par ligne et posent diverses questions à la Mairie, qui répond à satisfaction des commissaires présents.

3) Bilan au 31 décembre 2009

De même que pour le compte de fonctionnement, la commission étudie le bilan poste par poste et la Mairie répond de manière claire aux questions posées par les commissaires.

4) Compte d'investissements

Le compte d'investissements est également passé en revue et la Mairie répond aux diverses questions des commissaires à satisfaction. Il faut relever que plus de 95% des investissements 2009 sont constitués des frais de construction de la nouvelle salle communale.

Vote de la commission pour acceptation des comptes

Le Président met au vote les comptes 2009 qui bouclent de la manière suivante :

Compte de fonctionnement 2009 :

Revenus :	CHF 9'373'356.93
Charges :	CHF 6'719'261.14
Amortissements :	CHF 1'443'816.00
Excédent de revenus :	CHF 1'210'279.79

Bilan au 31.12.2009

Actifs :	CHF 67'270'896.04
Passifs :	CHF 67'270'896.04

Investissements 2009 :

Dépenses :	CHF 7'743'339.10
Recettes :	CHF 63'637.35
Solde :	CHF 7'679'701.75

Ces comptes sont acceptés à l'unanimité.

Troinex, le 9 mai 2010
Christine Tomassi
Rapporteur

Rapport de l'organe de révision
au Conseil municipal de la
COMMUNE DE TROINEX

Genève, le 23 avril 2010
9/tg/27

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,
Monsieur le Maire, Messieurs les Adjoints,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009, et avons procédé à l'analyse de la gestion financière et administrative de votre patrimoine.

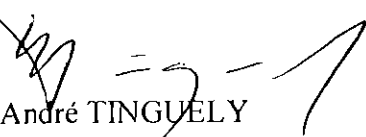
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Maire et aux Adjoints alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les directives émises par le Département de l'Intérieur et de la Mobilité, les dispositions légales et les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.


Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux directives aux organes de contrôle fiduciaire des Communes.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA



André TINGUELY
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Corinne BANDELIER
Experte-réviser agréée

Annexes

Comptes annuels comprenant :

- bilans et comptes de fonctionnement comparés (pages 1-4)
- tableau de bouclage comparé (page 5)
- tableau du mode de financement (page 6)
- tableau des amortissements du patrimoine administratif (page 7)
- tableau des amortissements du patrimoine financier (page 8)
- liste des vérifications effectuées (pages 9-13)
- analyse et commentaires (pages 14-15)

Annexe 3

TRAVAUX PUBLICS ET BATIMENTS

RAPPORT DE COMMISSION

Séance du 5 mai 2010

Présents : M. G. Lavorel Président
Mme D. Bernardet
Mrs O. Bahon, M. Botbol, J. Menu, J.-P. Waefler

M. J. Magnenat, Maire
M. Y. Meynard, adjoint
M. O. Niederhauser, secrétaire communal

Mss JUNG et PONTI, ingénieurs civils, bureau ESM

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Lors de sa séance du 5 mai dernier, la commission s'est réunie afin d'étudier plusieurs projets.

Projet d'aménagement de la route de Moillebin

Les commissaires ont reçu de la Mairie et du bureau d'ingénieurs ESM des informations sur l'avancée de ce projet, notamment en ce qui concerne la circulation des cyclistes.

La commission a donné son accord de principe sur le projet, qui doit encore faire l'objet d'une demande complémentaire d'autorisation de construire. Le projet définitif et le crédit de construction ne seront probablement pas prêts avant le mois de septembre, de sorte que le début des travaux est prévu pour le printemps 2011.

Projet de réfection du collecteur du chemin E. Dusonchet/Nant de Sac

La Mairie a demandé des offres à trois entreprises spécialisées de ce type de travaux et les a présentées aux commissaires.

C'est l'offre la plus chère (environ 10% plus élevée que le devis le plus bas) qui a été retenue, car elle permet un produit fini d'excellente qualité.

En effet, il s'agit d'un chemisage en fibre de verre qui devrait offrir un ouvrage réhabilité de qualité supérieur.

A l'unanimité, les commissaires ont accepté la dépense de **Fr. 190'000.-**, selon l'estimation des coûts établie par le bureau d'ingénieurs Ott et Uldry, et vous engageant vivement à en faire autant.

Projet de réfection des revêtements de différentes routes communales

Depuis plusieurs années, la Mairie étudie la possibilité de réfection des routes de la commune.

L'entreprise Ziegler SA Microsil est en relation avec notre administration depuis 2006 et, dernièrement, a effectué une visite de l'ensemble du réseau routier troinésien.

Il a été constaté que plusieurs routes étaient dans un état de dégradation avancé et un plan d'assainissement des chaussées a été établi afin de pouvoir fixer un agenda des travaux. Les commissaires ont pu se rendre compte du degré d'urgence de ces derniers et il a été décidé que deux chemins, Platton et Pré-Cosson, bénéficieront d'une remise en état encore cette année 2010.

Différents types de revêtement et façon de faire ont été proposés et la solution la moins onéreuse a été choisie ! En ce qui concerne son coût et le mode de règlement, la Mairie vous apportera encore les informations nécessaires.

Dominique BERNARDET

Troinex, le 10 mai 2010

Annexe 4**D 40.1 - VOTE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT DESTINE AUX FRAIS
D'ETUDE DU PROJET DEFINITIF DE 3 IMMEUBLES DE LOGEMENTS
AU LIEU-DIT « LES SAUSSAC »****Exposé des motifs**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Suite à une motion du groupe socialiste déposée en octobre 2006 et après plusieurs séances d'études de la commission « urbanisme et environnement » et de la commission des finances, le Conseil municipal décidait, le 23 mars 2009, d'organiser un concours d'architecture en vue de la construction de logements sur la parcelle no 10'887 propriété de la Commune de Troinex, au lieu-dit « Les Saussac ».

Ce concours d'architecture, présidé par M. Carmelo Stendardo, s'est déroulé de mai 2009 à novembre 2009 et a abouti par le choix du jury du projet « PARC », proposé par le bureau Group8 Architectes Sàrl.

Dans sa critique du projet, le jury relevait notamment :

« Le jury est séduit par la relation au sol proposée pour les trois immeubles, première attitude d'intégration au site, ainsi que par la volumétrie générale de la proposition. Il apprécie le traitement des aménagements extérieurs qui assure une bonne continuité avec les cheminements et les espaces extérieurs alentours et donne au projet un caractère ouvert... »

...La proposition est convaincante, à la fois pour ses qualités urbanistiques, volumétriques, typologiques et constructives...

Recommandations pour la suite du travail :

Dans le cadre du développement du projet de concours, le lauréat devra prendre en compte, entre autres, les recommandations suivantes :

- *Les façades devront faire l'objet d'un travail approfondi sur les matériaux, les textures, les couleurs, les rapports pleins-vides, la gestion des matières par les utilisateurs, etc.*
- *Les dimensions des loggias doivent être réétudiées pour améliorer les prolongements extérieurs des logements. »*

Dans le cadre d'une séance des « commissions réunies », le 18 janvier 2010, le projet retenu vous a été présenté par les architectes du bureau Group8 ainsi que par M. Patrick Freiburghaus, architecte et membre du jury du concours.

A cette occasion, certains conseillers municipaux, dont l'un d'eux était également membre du jury, ont manifesté leurs réticences, voire leur opposition à ce projet en raison de son architecture et de ses toitures plates en particulier, qui ne s'intégreraient pas au quartier existant.

Une deuxième séance des « commissions réunies » a eu lieu le 15 février 2010 au cours de laquelle les échanges de vues sur le projet se sont poursuivies. Les avis aussi bien favorables (relevant les qualités des logements prévus et une architecture contemporaine qui s'intégrera bien au site), que défavorables (soulignant les toitures plates incompatibles dans ce lieu, les façades très vitrées, etc) se sont longuement exprimés. A l'issue de cette

réunion, un vote de principe s'est soldé par 8 voix favorables à la poursuite de l'étude de ce projet contre 5.

La Mairie a donc repris contact avec le bureau d'architectes afin que celui-ci nous présente une proposition de crédit d'étude. Elle a également décidé, à l'instar de ce qui a été fait pour les derniers grands projets de constructions, de faire appel à un « architecte-conseil » qui aura le rôle de représentant du maître d'ouvrage. Notre choix s'est porté sur M. Jean Serrano, architecte à Perly, qui était déjà membre du jury du concours et qui connaît bien le fonctionnement des communes puisqu'il est également adjoint au Maire de Perly-Certoux.

La proposition de crédit d'étude et les différents calculs d'honoraires et estimations du coût de l'ouvrage ont été examinés par la Mairie et analysés avec soin par M. Serrano (voir document joint). Après discussion avec les architectes du Group8, ceux-ci ont décidé de nous octroyer un rabais de 10% sur leurs honoraires. Les autres mandataires, qui ne sont pas encore tous désignés, devraient en principe calculer la même réduction sur leurs honoraires.

Vous trouverez avec le projet de délibération ci-joint les documents suivants :

- L'estimation du montant du crédit d'étude établi par le bureau Group8.
- Le calcul du cube SIA sur la base duquel est estimé le coût de l'ouvrage.
- L'analyse de ces documents par M. Jean Serrano, architecte-conseil.

Nous vous invitons donc, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, à approuver la délibération qui vous est soumise et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter.

La Mairie

Annexe 5

**MOTION DES GROUPES
LIBERAL ET DEMOCRATE CHRETIEN**

**POUR QUE LES PARTIS POLITIQUES AIENT UN ESPACE
D'INFORMATION DANS LA GAZETTE COMMUNALE**

Considérant :

- Que les partis politiques œuvrent pour l'intérêt des communiens
- Que d'autres communes offrent cette possibilité (entre autres Carouge, Versoix et Vernier)
- L'intérêt pour le citoyen d'avoir des informations concernant la vie politique locale.

Le Conseil Municipal invite la Mairie à :

Réserver aux partis politiques de Troinex une place dans le
Troinex.ch

Troinex, le 8 mai 2010

COMMISSIONS D'URBANISME

SEANCES DES 23 MARS, 19 AVRIL ET 3 MAI 2010

RAPPORT DE COMMISSION

Ont participé à ces séances :

M. Alain Forestier, Président
Mme Annick Deshayes
MM. Jean Berthet, Alexandre De Montmollin, Guy Lavorel, Joseph Menu
MM. Jacques Magnenat, Maire
Paul Buclin Adjoint
Yves Meynard, Adjoint
Olivier Niederhauser, Secrétaire communal
Stéphane Riem, Secrétaire communal adjoint

Chers collègues,

Lors de ces trois séances, nous avons travaillé sur les différentes solutions possibles à mettre en place lorsque la période d'essai du plan de circulation arrivera à sa fin, au début de cet automne. A cet effet nous avons longuement discuté avec notre ingénieur du bureau Trafitec, M. Savary.

Nous avons également reçu plusieurs représentants de différents quartiers de Troinex plus particulièrement touchés par ce plan de circulation.

Voici ce qu'il est ressorti de ces séances :

Commission du 29.03.2010

M. Savary nous a présenté les résultats de l'analyse complémentaire qu'il a réalisée depuis la dernière séance, puis il nous a expliqué brièvement comment le réseau routier évoluera pendant le chantier du CEVA. Ensuite, nous avons écouté ses recommandations puis discuté d'autres variantes dites « Mairie » (réouverture des chemins de Roday, de Saussac et des Moulins-de-Drize, avec instauration de zones 20 km/h) et « Commission » (réouverture des chemins de Saussac et Roday, en zone de rencontre avec réorganisation complète des sens de la circulation au centre du village de manière à bloquer le trafic de transit).

Barrières amovibles

Une piste intéressante serait la pose de barrières amovibles sur les chemins les plus sensibles (Moulins-de-Drize, Saussac et Roday). Ce genre de barrière serait acceptable du moment qu'il n'y a pas de privatisation du domaine public. Dans notre cas, comme les chemins seraient à double sens avec possibilité de rebrousser au niveau de la barrière, il n'y aurait pas de privatisation. La barrière serait ouverte par les ayants-droits (à définir) à l'aide d'une télécommande ou d'un badge, et se refermerait immédiatement après le passage du véhicule.

Cette solution aurait l'avantage de résoudre le problème du trafic de transit tout en permettant le trafic interne. Un règlement communal devrait être mis en place, avec une spécification détaillée, et conforme à la législation des ayants-droits.

Une autorisation de construire doit être demandée pour cet aménagement. En outre la mise en œuvre de cette solution (plan actuel + barrières) implique une mise à l'enquête publique, et l'adoption d'un arrêté soumis à recours.

Evolution du trafic avec le chantier du CEVA

Selon toute vraisemblance, le trafic va continuer de venir au giratoire de la Chapelle. En effet, parmi les mesures de chantier il est prévu de réaliser une route provisoire entre la Route de Saconnex-d'Arve et le carrefour de la Milice. Cela confirme la présence de trafic dans la période des travaux 2010-2014 et 2014-2017.

Recommandation du bureau Trafitec

Les recommandations sont les suivantes :

- Fermeture du ch. de Drize
- Barrières amovibles sur les chemins des Moulins-de-Drize, Saussac et Roday
- Augmenter la sécurité du ch. Lullin en créant une zone de rencontre
- Centre du village : Déplacer la patrouilleuse scolaire de l'école sur le passage de sécurité devant l'épicerie
- Installer des giratoires ou feux intelligents aux carrefours de Moillebin et de l'église Arménienne

Variantes « Commission » et « Mairie »

Aucune de ces deux variantes n'a convaincu la commission.

Conclusion

Suite à la discussion, la commission a décidé de mandater M. Savary pour étudier plus en détails la variante des barrières, notamment pour les aspects techniques (type d'aménagement, estimation de prix...) et de faisabilité au niveau de la DGM (pour confirmation), la mairie se chargeant de demander un avis juridique.

Commission du 19.04.2010

Lors de cette commission il a été décidé de demander au bureau Trafitec de tout de même étudier la possibilité de réouverture des chemins de Roday et Saussac, avec de fortes mesures de ralentissement du trafic, dans le but de réaliser encore un test avant la fin de la période d'essai. Ceci afin de se rendre compte des conséquences d'une solution intermédiaire, en attendant les réponses concernant la faisabilité des barrières amovibles.

Commission du 03.05.2010

Audition des représentants des riverains du chemin de Saussac

Lors de cette commission nous avons tout d'abord auditionné les représentants du Ch. de Saussac, suite aux lettres qu'ils nous ont adressées. Ces personnes ne comprennent pas notre volonté de rouvrir les chemins de Roday et Saussac. Le Président et quelques commissionnaires leur ont expliqué nos motivations (cf. ci-dessus).

Barrières amovibles

M. Savary nous a livrés les résultats de son étude. Il a contacté l'entreprise SIGNAL pour obtenir différentes informations dont voici les points principaux :

- Les chemins seraient fermés par des bornes qui pourraient s'abaisser à l'aide de badges.
- Une 2^e borne semi-automatique pour les camions serait envisageable
- Des clés SI seraient fournies aux services d'urgence
- Un logiciel permettrait la saisie des ayants-droit, avec des possibilités de paramétrages (en tout temps, à des heures précises, etc)

- Les données seront transmises par GPRS
- Prix : 200'000.- environ pour les 3 chemins. Des barrières mécaniques reviendraient moins cher mais seraient moins solides.
- A titre indicatif, le coût de modérations de trafic fortes serait de l'ordre de 800'000.- (estimation sommaire) pour les 3 chemins
- Ce genre de barrière n'empêcherait pas le passage des 2-roues

M. Savary nous a également indiqué que la DGM confirme l'acceptabilité de cette solution.

Avis juridique

La Mairie a demandé un avis juridique à Me Grodecki. Il en ressort que cette solution est conforme à la loi, dans la mesure où la définition des ayants-droit ne viole pas le principe d'égalité de traitement. Cela signifie par exemple que l'on ne peut pas autoriser tout les habitants du village à passer en excluant les automobilistes des communes voisines. Pour cela, les critères doivent être objectifs, précis, comme par exemple : riverains, personnes ayant un intérêt reconnu dans le quartier concerné, etc. Un règlement devra être adopté par l'exécutif ou le conseil municipal.

Réouverture des chemins de Roday et Saussac en zone de rencontre

M. Savary s'est renseigné auprès de la DGM. La réponse qui lui a été donnée est qu'il faut laisser l'essai arriver à son terme, faire un bilan et, selon le résultat, décider des mesures à prendre. Il est ensuite envisageable d'essayer autre chose après cette période. La DGM doit valider les critères retenus dans le bilan.

Cette réponse a surpris la commission, qui avait compris que d'autres tests étaient possibles dans le cadre du plan de circulation à l'essai et qui travaillait dans ce sens.

Conclusion

La commission décide donc :

- de poursuivre le travail sur l'étude des bornes amovibles
- de réaliser le bilan du plan de circulation
- de demander tout de même la réouverture des chemins Saussac et Roday avec mesures fortes de modération du trafic au titre d'un nouvel essai.

La commission vous engage donc, chers collègues à accepter :

- 1) dans tous les cas la mise en zone de rencontre du Ch. Lullin
- 2) de demander à la DGM , à titre d'essai complémentaire, la réouverture provisoire des chemins de Roday et de Saussac en zone de rencontre, de procéder simultanément au bilan du plan de circulation actuel (chemins fermés), cela tout en étudiant la mise en place de bornes amovibles (ayants-droit, autorisation de construire...).

Rapport de minorité sur la décision de tester l'ouverture des chemins de Saussac et de Roday dans le cadre du plan de circulation à l'essai

Le plan actuellement en phase de test est le résultat d'un long processus, dans lequel ont été impliqués outre les autorités municipales, deux bureaux d'ingénieurs de la circulation (CITEC et TRAFITEC) ainsi que la DGM (Direction Générale de la Mobilité). De nombreuses variantes ont été étudiées, et au final, le choix qui s'est porté sur la variante actuellement en phase de test a toujours été confirmé tant par les professionnels que par la direction générale de la mobilité.

Nous avons régulièrement étudié la possibilité d'effectuer des modifications aux mesures actuellement testées, et à chaque fois, après analyse de ces propositions de modifications, il est apparu qu'une ouverture partielle n'était pas une solution adéquate.

Avec la proposition d'ouverture des chemins de Roday et de Saussac qui vous est faite ce soir, même aménagés en rues résidentielles, nous avons le sentiment que nous jouons aux apprentis sorciers. En effet, cette proposition ne se base sur aucune analyse objective et n'est pas validée par les bureaux mandataires. Pourquoi Saussac ? Pourquoi Roday ? Pourquoi pas Drize ou les Moulins de Drize ?

Ces questions nous les avons abordées à maintes reprises ces derniers mois, avec toujours le même constat : Si nous voulons avoir une cohérence par rapport aux objectifs que nous nous sommes fixés, c'est-à-dire une réduction du trafic dans le centre du village, une fermeture partielle ne fonctionne pas !

Cette manière de procéder risque de nous amener plus de confusion qu'autre chose à l'heure où il nous faudra prendre une décision définitive.

C'est pour ces raisons qu'il nous paraît important d'attendre les conclusions du bilan qui doit être effectué avant l'été sur les mesures actuellement en phases de tests, avant d'envisager de leur apporter d'éventuelles modifications.

Nous devons également trouver des réponses aux différents problèmes clairement identifiés en terme de sécurité. Ces points ont été soulevés lors des différentes auditions et séances organisées par la Mairie.

La proposition d'aménager le chemin Lullin en zone de rencontre afin de dissuader le trafic de transit est une première mesure à laquelle nous souscrivons bien évidemment.

La réalisation d'un plan concernant la mobilité douce ainsi que la sécurisation du centre du village devraient être réalisés le plus rapidement possible (deux motions ont été renvoyées à la commission d'urbanisme sur ces sujets). Ces mesures doivent être réalisées indépendamment de la décision qui sera prise concernant le plan de circulation car elles ne sont pas dépendantes du test actuel.

Rapporteur : Jean Berthet